

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Table des matières

1.	Caracte	érisation technique du service	3
		Présentation du territoire desservi	
		Mode de gestion du service	
	1.3. E	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4. N	Nombre d'abonnés	4
	1.5. E	Eaux brutes	5
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
	1.5.2.		
		Eaux traitées	
	1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	
	1.6.2.	Production	
	1.6.3.	Achats d'eaux traitées	
	1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	
	1.6.5.	Autres volumes	
	1.6.6. 1.7. I	Volume consommé autorisé	
_		Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.		ation de l'eau et recettes du service	
		Modalités de tarification	
		Facture d'eau type (D102.0)	
		Recettes	
3.	Indicat	eurs de performance	11
		Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
		ndice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
		ndicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	
	3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
	3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	
	3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
		ndice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	
		Ourée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
		Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	
4.	Financ	ement des investissements	.16
		Branchements en plomb	
		Montants financiers	
		Etat de la dette du service	
		Amortissements	16
		Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	-	nces environnementales du service	
5.	Action	s de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	18
		Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
	5.2. C	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	18
6.	Tableau	u récapitulatif des indicateurs	.19

1. Caractérisation technique du service

1.	1. Présentation du territo	ire dess	ervi			
Le	service est géré au niveau 🗆 communa 🗹 intercom					
•	Nom de la collectivité : COMMUNAU	JTE DE CO	MMUNES CO	DEUR DE SA	AVOIE	
•	Caractéristiques (commune, EPCI et t	ype, etc.) : C	Communauté d	le communes	1	
•	Compétences liées au service :					
			Oui	Non		
	Production					
	Protection du point de prélève	ement (1)	\square			
	Traitement (1)					
	Transfert					
	Stockage (1)					
	Distribution					
•	(1) A compléter Territoire desservi (communes adhéres Porte, Saint-Pierre-d'Albigny	ntes au servi	ce, secteurs et	hameaux de	esservis, etc.):	Saint-Jean-de-la-
•	Existence d'une CCSPL	□ Oui			☑ Non	
• au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	☑ Oui, dat	e d'approbation	on* : 2013	□ Non	
•	Existence d'un règlement de service	☑ Oui, da	ate d'approbat	ion*: 17/12/2	2015 □ Non	
•	Existence d'un schéma directeur	☑ Oui, dat	e d'approbation	on* : 2013	□ Non	

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité	en 🗆 ré	gie
	☑ ré	gie avec prestataire de service
	□ré	gie intéressée

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

Nom du prestataire : SUEZ

Date de début de contrat : 01/01/2021
Date de fin de contrat initial : 31/12/2023

• Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025 (reconduction n°2)

• Nombre d'avenants et nature des avenants : 2 (reconduction expresse de 2 fois un an)

• Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 5 296 habitants au 31/12/2024 (5 238 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 951 abonnés au 31/12/2024 (2 896 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

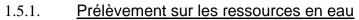
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Saint-Jean-de-la-Porte	488	501	0	501	2,7 %
Saint-Pierre-d'Albigny	2 408	2 450	0	2 450	1,7 %
Total	2 896	2 951	0	2 951	1,9 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 44,53 abonnés/km au 31/12/2024 (43,71 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,8 habitants/abonné au 31/12/2024 (1,81 habitants/abonné au 31/12/2023).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 74,90 m³/abonné au 31/12/2024. (79,96 m³/abonné au 31/12/2023).

1.5. Eaux brutes



H

Le service public d'eau potable prélève 313 907 m³ pour l'exercice 2024 (346 893 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
saint pierre d'albigny - MIOLANS	Eau souterraine		22 677	10 124	-55,4%
saint pierre d'albigny - TRISE	Eau souterraine		70 924	68 564	-3,3%
saint pierre d'albigny - LES GARNIERS	Eau souterraine		10 104	10 393	2,9%
saint pierre d'albigny - LA FONTANETTE	Eau souterraine		37 524	23 775	-36,6%
saint jean la porte - LES MILLETTES	Eau souterraine		39 833	37 895	-4,9%
saint jean la porte - LA CROISETTE	Eau souterraine		3 662	3 935	7,5%
saint jean la porte - COMBEFOLLE	Eau souterraine		1 270	1 560	22,8%
saint pierre d'albigny - LE BOURGET	Eau souterraine		4 393	11 000*	150,4%
saint pierre d'albigny - LES ALLUES	Eau souterraine		158 874	146 661	-7,7%
Total			349 261	313 907	-10,1%

^{*}Le compteur s'est bloqué à cause du calcaire. Le volume prélevé en 2024 a donc été estimé.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

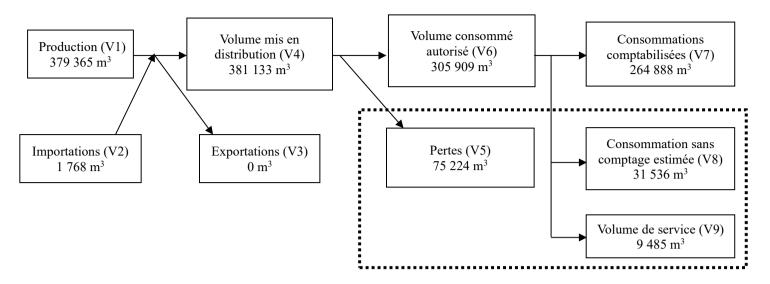


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur		Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Observations
/	/	/	
Total	/	/	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



1.6.2. Production



Le service a 8 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Les Millettes	U.V.
Combefolle	U.V.
Mollard Carret	Chloration
Roissarvaz	Chloration
La Plantaz	Chloration
Les Allues	Chloration
Miolans	U.V.
Les Garniers	U.V.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
RESERVOIR DE MIOLANS	22 191	9 907	-55,4%	80
RESERVOIR DE LA PLANTAZ	56 070	67 093	19,7%	60
RESERVOIR DES GARNIERS	7 457	10 099	35,4%	80
RESERVOIR DE LA MONTAZ	92 293	80 810	-12,4%	60
CAPTAGE DES MILLETTES	38 979	37 082	-4,9%	80
RESERVOIR DE ROISSARVAZ	36 319	24 491	-32,6%	60
CAPTAGE DE COMBEFOLLE	1 243	1 527	22,9%	60
RESERVOIR DU BOURGET	4 299	4 841	12,6%	80
RESERVOIR DES ALLUES	155 467	143 515	-7,7%	80
Total du volume produit (V1)	414 318	379 365	-8,4%	-

1.6.3.

Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Grand Chambéry	1 761	1 768	+ 0,4 %	100
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 761	1 768	0,4%	100

1.6.4.

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	231 554	221 031	-4,54%
Abonnés non domestiques	0	0	0 %
Total vendu aux abonnés (V7)	231 554	221 031	-4,54%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine

domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5.

Autres volumes



	Exercice 2023 en m3/an	Exercice 2024 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	31 536	31 536	0%
Volume de service (V9)	11 242	9 485	-15,6%

1.6.6.

Volume consommé autorisé



	Exercice 2023 en	Exercice 2024 en	Variation en %
	m3/an	m3/an	variation en 70
Volume consommé autorisé (V6)	313 485	305 909	-2,4%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 66,27 kilomètres au 31/12/2024.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120 \text{ m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle	54,96	54,96	0%		
Part proportionnelle	224,40	224,40	0%		
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	279,36	279,36	0%		
Part du délégataire <i>(ei</i>	n cas de délégation de s	service public)			
Part fixe annuelle	0,00		%		
Part proportionnelle	0,00		%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	0,00		%		
Tax	es et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	14,05	14,05	0%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80	51,6	48 %		
VNF Prélèvement :		1,2	%		
Autre :			%		
TVA	18,05	18,98	5,12 %		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	66,90	84,63	26,49 %		
Total	346,26	363,99	5,12 %		
Prix TTC au m ³	2,89	3,03	5,12 %		

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont	relevés	avec une fréquence :
	\boxtimes	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effectuée av	ec une f	fréquence :
	\boxtimes	annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 221 031 m³/an (231 554 m³/an en 2023).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	536 419,15	590 462,78 €	+ 10 %
dont abonnements	1	1	
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de vente d'eau	536 419,15	590 462,78 €	+ 10 %
Recettes liées aux travaux	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (préciser)	0	0	
Total autres recettes	0	0	
Total des recettes	536 419,15	590 462,78 €	+ 10 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	0	0	
dont abonnements	0	0	
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de vente d'eau	0	0	
Recettes liées aux travaux	13 300	0	- 100 %
Autres recettes: prestation de service pour la CCCDS	321 150	280 780	- 12,57 %
Autres recettes : produits accessoires	30	1 230	+4000%
Total autres recettes	321 180	282 010	- 12,20 %
Total des recettes	334 480	282 010	- 15,69 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 590 462,78 € (536 419 € au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	65	0	71	2
Paramètres physico-chimiques	30	0	71	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	97,2%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels		
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)					
	T				
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5		
PARTIE B : INVENTAIRE DES RE	SEAUX	•			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points	a été obtenue pour la pa	rtie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui			
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15		
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96%			
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	96%	15		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or			X		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0		
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10		
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0		
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0		

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	75,3 %	80,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	12,96	12,65
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	65,1 %	69,5 %

3.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,8 m³/j/km (6,01 m³/j/km en 2023).

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 3,1 m³/j/km (4,24 m³/j/km en 2023).



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,03%	0,03%	0,58%	0,05%	0,16%

Au cours des 5 dernières années, 0,53 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,16%.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 71% (71,1% en 2023).

3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	408 886,8	377 037,53
Epargne brute annuelle en €	163 525,66	156 574,67
Durée d'extinction de la dette en années	2,5	2,4

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 2,4 ans (2,5 en 2023).

3.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

montant d'impayés au titre de l'année précédente $taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = \frac{tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente} *100$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	32 654,11	18 677,49
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	587 488,51	662 105,21
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2023	5,56	2,82

Pour l'année 2024, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 2,82% (5,56 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder $10 \mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2024
Nombre total des branchements	Inconnu
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	Inconnu
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	Inconnu

4.2. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	159 124	33 071,93*
Montants des subventions en €	28 925	9 000*
Montants des contributions du budget général en €	0	0

^{*} Travaux et subventions en reste à réaliser 2024 pour 2025

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		408 886,8	377 037,53
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	26 743,65	34 191,60
	en intérêts	6 879,64	9 199,97

4.4. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 107 300 € (110 541,50 € en 2023).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels de l'année précédente en € (2023)	Montants prévisionnels en € (2024)
Travaux de requalification du réseau d'eau potable secteur Centre Bourg, Saint Pierre d'Albigny	153 857	0
Traitement de l'eau au réservoir de la Ravoire	30 000	30 000
MOE renouvellement réseau rue Jacques Marret	3 000	0
Création d'un branchement sur le réseau de Grand Chambéry au lieu-dit Longuerail à St Jean de la Porte	50 000	50 000
Dévoiement de la canalisation d'adduction au réservoir du Bourget	0	15 000
Mise en place d'un traitement chlore à Miolans	0	30 000
Renouvellement et renforcement du réseau au chemin de Lazare à Saint Pierre d'Albigny	0	40 000

0

20 000

Renouvellement d'un branchement à Montbenoit Milieu à Saint

Pierre d'Albigny

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0. 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 238	5 296
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,89	2,58
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	97,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,3%	80,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	6	4,81
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	4,2	3,11
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,05%	0,16%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	71,1%	71%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0